**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du vendredi 11 février 2022 à 17 heures**

Etaient présents : Michel TALAGRAND , Elyane ESCHALIER , Greta GODAERT

Michel MATHIOU , , Jocelyn GELLY, Monique COUDERC et Roland HOURS

Pouvoirs : Isabelle ESCHALIER donne pouvoirs à Elyane ESCHALIER

Florine TALAGRAND donne pouvoirs à Monique COUDERC

Absents: Christophe GODELET, Stéphane VERHEYDEN

Rachel BLANC assistait à cette réunion du Conseil Municipal

**Ordre du jour**

1. Délibération portant sur les modifications règlementaires et tarifaires pour la location de la salle polyvalente et de la salle des associations
2. Délibération portant sur la campagne de stérilisation 2022 des chats errants
3. Délibération portant sur l’achat de terrain pour la création d’un parking
4. Délibération portant sur la demande de subvention pour la mise en place d’un système de vidéo protection

**5 - Délibération portant sur la demande de subvention de l’espace culturel et sportif et la**

**création d’un parking**

**6 - Questions diverses**

1. **Délibération portant sur les modifications règlementaires et tarifaires pour la location de la salle polyvalente et la salle des associations**

Le maire expose la nécessité de revoir et modifier les règlements et tarifs des locations des salles communales afin de les adapter de façon plus précise et plus juste aux besoins des divers usagers qui en font la demande.

Trois élus ont proposé les différentes modifications.

**A --** En ce qui concerne **la salle polyvalente** il a été établi des tarifs :

* à la demi-journée
* à la journée
* au week end
* horaire pour les activités régulières et spécifiques des associations communales.

Pour les locations de la salle polyvalente :

* **elles peuvent se faire** **avec ou sans utilisation de la cuisine moyennant un supplément tarifaire.**
* **la moitié de la somme sera demandée au particulier au moment de la signature du contrat et sera directement encaissée et non remboursée en cas de désistement**
* **les associations devront nous fournir un calendrier de location afin de pouvoir assurer la gestion des locations.**
* **pour les associations, le paiement sera trimestriel**

**B -** Pour ce qui concerne **la salle des associations**, un règlement annuel est établi

**C - Pour toutes locations :**

* les associations devront présenter **les documents afférant à leurs statuts** lors de la signatures du contrat
* **une assurance de responsabilité civile** sera demandée à tous
* **des indemnités forfaitaires** ont été mises en place en cas de non-respect des engagements (gestions des déchets, ménages, dégradation et vol).
* le chèque de caution demandé lors de la signature du contrat sera **restitué après vérification par un élu ou un agent** de la restitution des biens dans les respects des engagement contractés.

Suite à cette présentation, un débat s’est mis en place afin de clarifier certains points particuliers et la délibération est votée à l’unanimité.

**2 – Délibération portant sur la campagne de stérilisation 2022 des chats errants**

Le Maire indique que la prolifération des chats errants dans la commune pose toujours des problèmes de salubrité publique et de ce fait la capture et la stérilisation de ces chats sont nécessaires pour limiter la prolifération.

Après ces opérations ,ces chats sont relâchés dans leur milieu naturel.

La Fondation « 30 millions d’amis » apporte un soutien financier de 50% aux communes qui s’engagent dans cette démarches

**Le conseil vote à l’unanimité cette délibération**.

**3 – Délibération portant sur l’achat de terrain pour la création d’un parking**

Le Maire évoque le besoin d’un parking supplémentaire au village et pour ce faire, il propose l’acquisition de terrains proches et en particulier des terrains appartenant à Monsieur René ROUVIER .

Après plusieurs rencontres Monsieur René ROUVIER et sa fille Martine ROUVIER acceptent de vendre à la commune les parcelles (AL154 / AL156 / AL157 et AL159) attenantes à l’espace socio culturel et sportif, pour la somme de 8000€.

**Après débat, le conseil vote à l’unanimité cette délibération et autorise le Maire à procéder aux démarches et à signer toute les pièces nécessaires pour cette acquisition.**

**4 - Délibération portant sur la demande de subvention de l’espace culturel et sportif et la création d’un parking.**

Dans le but de dynamiser le village, le Maire expose le projet de couverture du boulodrome afin de créer un lieu extérieur abrité en vue de pouvoir organiser des rencontres culturelles, sportives et de toutes autre animations.

Ce projet s’élève à 358 525 € et pour le financer, le Maire demande de l’aide aux différents partenaires sociaux :

* la DETR 30%...................... ….soit 107 557€
* Le Conseil Régional 30 % …….soit 107557€
* Le Conseil Départemental 20% soit 71705€

Le financement de la commune sera alors de 20% soit 71 705€.

**Le conseil approuve ce projet ainsi que les demandes de subventions. Il vote à l’unanimité cette délibération et donne pouvoir au Maire pour entreprendre les démarches nécessaires à l’obtention de ces subventions.**

**5 - Délibération portant sur la demande de subvention pour la mise en place d’un système de vidéo protection**

Le Maire présente le projet de vidéo protection pour la commune.

Ce projet est chiffré à 12 843€ comprenant 7843€ pour le matériel de vidéo protection 5000 € pour les travaux d’installation (local technique, alimentation électrique).

Pour cette réalisation, le Maire demande le financement aux différents partenaires sociaux

* la DETR 30%...................... ….soit 3852 €
* Le Conseil Régional 30 % …….soit 3852€
* Le Conseil Départemental 20%.soit 2568€

Le financement de la commune sera alors de 20% soit 2568€.

Comme pour la délibération précédente, le conseil approuve ce projet ainsi que les demandes de subventions.**Il vote à l’unanimité cette délibération et donne pouvoir au Maire pour entreprendre les démarches nécessaires à l’obtention de ces subventions.**

**6 - Questions diverses**

* Le chemin de randonnée Serrecourte Montségur à remettre en état
* Réaction face aux frais du matériel de vidéo protection
* Réaction face au projet de couverture du boulodrome
* L’élevage de chiens pose toujours les mêmes problèmes

La séance se termine vers 19h30

Roland HOURS